

Une meilleure protection pour notre santé et nos salaires!

**Grande manif
à Berne**
Le 21 septembre 2013



Protéger notre santé:

C'est au patron de payer les habits de protection!

Protéger les travailleurs de la sous-enchère salariale:

Le salaire de nombreux travailleurs de la construction est sous pression tandis que les chefs sont grassement augmentés. Nous demandons des salaires mieux protégés, et la fin des rémunérations abusives.

UNIA



«Le stress sur les chantiers a énormément augmenté. Nous devons construire toujours plus, toujours plus vite, et avec moins d'ouvriers. Du coup, il y a plus de risques d'accidents. Il faut des règles plus sévères pour protéger notre santé.»

Jesus Quinta Gerpe, ouvrier du bâtiment, Londrino, Tessin



«Chez Nous à Neuchâtel, seule une partie des entreprises de construction payaient jusqu'ici les vêtements de protection au travail. Nous avons donc envoyé, avec la section locale de la Société suisse des entrepreneurs, une lettre commune à toutes les entreprises pour clarifier les choses: c'est à l'employeur de payer les vêtements de protection.»

Silvia Locatelli, secrétaire syndicale, Neuchâtel

On ne peut pas économiser sur notre sécurité!

Les entrepreneurs neuchâtelois montrent l'exemple. Avec Unia, ils ont écrit à toutes les entreprises de la construction: «C'est au patron de payer les habits de protection!»

Les Neuchâtelois ont raison: il incombe au patron de payer l'équipement de protection individuelle. Mais pas seulement: l'employeur est aussi responsable de l'entretien et du nettoyage. C'est inscrit dans la loi! Or, dans les faits, beaucoup d'ouvriers de la construction doivent déboursier le prix du nettoyage de leurs vêtements de travail, ou doivent payer les chaussures de leur poche. C'est pourquoi il est temps d'agir, et de nous assurer que les entrepreneurs remettent les vêtements de travail à leurs ouvriers, et qu'ils les font nettoyer. **Pas question d'économiser sur la sécurité des travailleurs de la construction!**

C'est au patron de payer les habits de protection!



La législation est claire

- Le patron est tenu de prendre en charge la totalité de l'équipement de protection individuelle des travailleurs de la construction (c.-à-d. casque, gants, chaussures de protection de catégorie S3, imperméable, protecteurs d'ouïe, lunettes de protection).
- Il en va de même des vêtements de travail ayant fonction de signalisation, des habits imperméables et chauds pour l'hiver.
- Le remplacement, le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection incombe au patron.

Le patron doit mettre à disposition et veiller au nettoyage des vêtements de travail dans la construction !

Ce que tu peux faire

Dois-tu acheter tes chaussures de sécurité toi-même ? Tes vêtements de protection pour le travail (chaussures, imperméable, etc.) ne te sont pas fournis gratuitement ? Dois-tu payer leur nettoyage ? Si tu as répondu par « oui » à l'une de ces questions, adresse-toi à ton secrétariat Unia. On t'expliquera comment, avec l'aide d'Unia, toi et tes collègues pourrez vous défendre efficacement.



«Je travaille dans une grue de 130 mètres de haut. De mon poste de travail, les ouvriers semblent aussi petits que des fourmis. Quand ils ne portent pas de vêtements de protection avec des couleurs de signalisation, le travail est très difficile. Les couleurs de signalisation ne sont pas obligatoires. Il faut que cela change, pour éviter les accidents.»

Alex Briner, grutier, Affoltern a.A., Zurich



«La loi est claire: l'employeur doit payer aux travailleurs de la construction leurs habits de protection et leurs chaussures. Mon patron le fait, mais beaucoup de mes collègues doivent tout payer de leur propre poche. On arrive vite à plusieurs centaines de francs par an. C'est un vrai scandale.»

Nelson Vieira, maçon, Genève



Grande manifestation à Berne le samedi 21 septembre 2013



Protégez les salaires et les rentes – stoppez la cupidité!

- Des entreprises de construction irresponsables pratiquent la sous-enchère salariale. En conséquence, tous les salaires sont sous pression.
- Les ouvriers de la construction travaillent dur et n'ont guère bénéficié d'augmentations. Par contre, les managers des banques et des grands groupes ont vu leurs salaires exploser.
- Sur le plan de la prévoyance vieillesse, les bourgeois préparent déjà le prochain vol des rentes. Pourtant, il faudrait élargir l'AVS.

Nous voulons stopper la cupidité, protéger les salaires et les rentes, et garantir à tous de bonnes conditions de travail.

Non à la journée de travail de 24 heures. Oui à 1:12

Le 21 septembre, nous dirons si nous souhaitons que certains magasins soient ouverts jour et nuit. Les syndicats s'y opposent. Car le soir et le dimanche doivent être réservés à la famille et aux amis.

La population en a assez des managers cupides, qui se sucent sans vergogne au détriment de tous. Alors qu'ils s'accaparent des millions, l'écart salarial ne cesse de se creuser. Avec l'initiative 1:12, nous pouvons vraiment faire échec à la cupidité!

construction@unia.ch

UNIA

Une meilleure protection santé et salaires!

Ensemble, protégeons nos salaires et nos rentes! Ensemble, luttons pour des conditions de travail sûres!

Inscrivez-vous maintenant à la manif du 21 septembre à Berne!

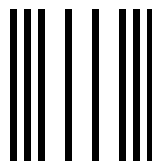
Nom/prénom

Adresse/NPA

No de téléphone

Courriels

Section Unia



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



Syndicat Unia
Secteur construction
Weltpoststrasse 20
Case Postale 272
3000 Berne 15